



Le droit de préemption, phase administrative et phase judiciaire : les bons réflexes et points d'actualités

Date : Jeudi 28 septembre 2023 - 9h30 à 12h30 (heure métropolitaine)

Durée : 3 heures

Lieu : Visioconférence (application Zoom)

Accessibilité : formation accessible aux personnes en situation de handicap. Pour tout renseignement, merci de contacter le référent handicap au 01 45 49 48 49 ou par mail à l'adresse formation@seban-avocat.fr.

Tarif : 450 € HT (540 € TTC) par participant

Informations et inscriptions : formation@seban-avocat.fr et au 01 45 49 48 49.

Délai d'accès : Inscription ouverte jusqu'à deux jours ouvrés avant la formation

PROGRAMME

Droit de préemption urbain : comment sécuriser les opérations ? quels sont les points de vigilance ?

I - Savoir instaurer les droits de préemption (biens soumis au droit de préemption, la DIA, droit de délaissement)

II - Sécuriser la décision de préemption (objet de la décision de préemption, quelle est l'autorité compétente pour préempter ?, procédure, motivation de la décision, publicité et entrée en vigueur)

III - Savoir exercer le droit de préemption (règles de notification de la décision de préemption, le délai pour préempter et les moyens pour prolonger ce délai, demande de pièces complémentaires et demande de visite du bien, la possibilité de renoncer à préempter au cours de la procédure de fixation du prix)

IV - Connaître le contentieux de la décision de préemption (différents recours - référé suspension et recours pour excès de pouvoir -, personnes ayant intérêt à agir, répartition de la compétence juridictionnelle en cas de préemption illégale)

V - Savoir gérer une procédure de fixation judiciaire de prix (délai de saisine du juge de l'expropriation, procédure devant le juge de l'expropriation, principes d'évaluation pour la fixation judiciaire du prix, question des frais d'agence)

VI - Savoir mettre en œuvre le transfert de propriété (délais, éventuelle mise en œuvre forcée)

VII - Précisions sur l'utilisation des biens préemptés (droits de propriété, rétrocession, droit au relogement)

OBJECTIFS

- Etre en mesure de garantir la pérennité et la sécurité de ses projets d'aménagement
- Etre en mesure d'anticiper les recours
- Etre à jour des dernières évolutions



PUBLIC CONCERNE

- Urbanistes et aménageurs
- Responsables de service foncier
- SEM
- Collectivités territoriales
- OPH
- Porteurs de projet
- Toute personne impliquée dans des opérations foncières

PRÉREQUIS

Aucun : la formation s'adresse à tous en ce qu'elle revient sur les bases mais aborde, également, les points les plus sensibles et complexes de l'exercice du droit de préemption.

INTERVENANTS



Tadjine BAKARI-BAROINI

Avocat directeur de SEBAN & ASSOCIES



Pierre LAFFITTE

Avocat senior de SEBAN & ASSOCIES



Florianne HERPIN

Avocate junior de SEBAN & ASSOCIES

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Exposé de l'état du droit et des évolutions récentes
- Approche pratique en lien avec l'expérience des dossiers traités par l'avocat
- Questions / réponses avec les participants
- Discussion autour des retours d'expérience
- Support pédagogique transmis à l'issue de la formation

DISPOSITIF DE SUIVI DE L'EXECUTION DE L'EVALUATION DES RESULTATS DE LA FORMATION

- QCM
- Questionnaire de satisfaction à chaud
- Feuille d'émargement
- Certificat de réalisation
- Espace extranet individualisé